

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'ASSAINISSEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**SECRETARIAT GENERAL**

**PROJET DE RESTAURATION DES  
TERRES  
DEGRADEES (PRTD- MALI)**

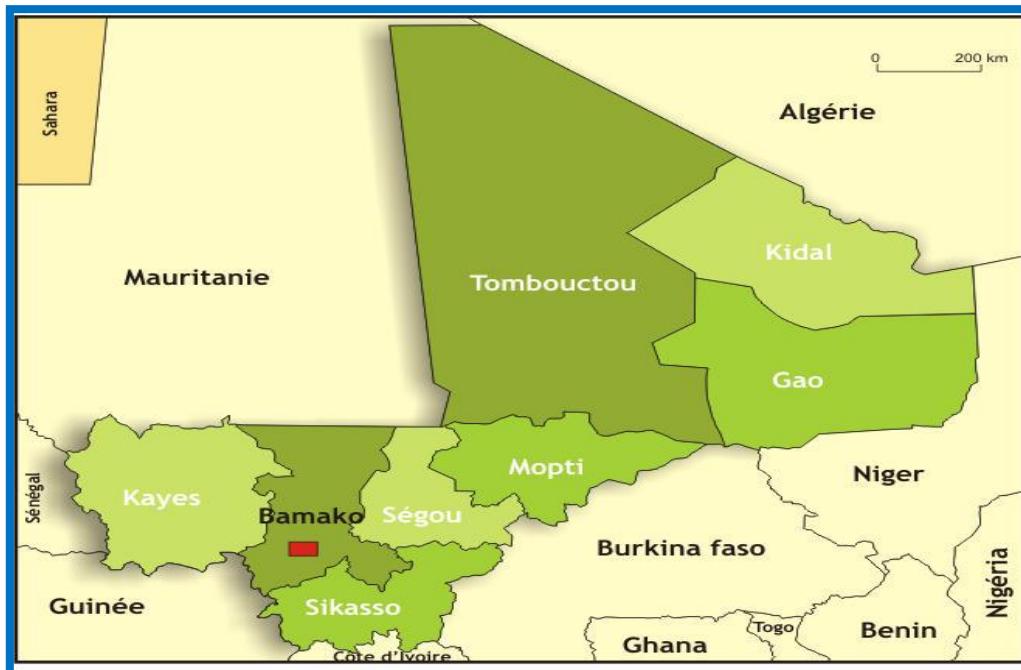
**REPUBLIQUE DU MALI**  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*



## Les Manuscrits Anciens du Mali

*Un trésor de mémoire, de savoir et d'identité*

## **NOTICE D'IMPACT ENVIRONNTAL ET SOCIAL (NIES)**



**Lieu :** Bamako

**Date :** Août 2025

## TABLE DES MATIERES

LISTES DES TABLEAUX.....	5
LISTES DES IMAGES.....	5
LISTES DES FIGURES .....	5
I. RESUME SYNTHETIQUE.....	6
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	6
1.2. OBJECTIFS .....	6
1.3. METHODOLOGIE.....	7
1.4. PRINCIPAUX IMPACTS IDENTIFIES .....	7
1.4.1. Impacts négatifs potentiels .....	7
1.4.2. Impacts positifs.....	8
1.5. MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES .....	8
1.6. GESTION DE LA POUSSIERE :.....	8
1.7. REDUCTION DU BRUIT :.....	8
1.8. GESTION DES DECHETS :.....	8
1.9. SANTE ET SECURITE :.....	8
1.10. COMMUNICATION AVEC LES RIVERAINS :.....	8
1.11. SUIVI ENVIRONNEMENTAL :.....	8
1.12. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	9
II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	10
2.1. LES LOIS ET RÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU MALI.....	10
1.2.1. Constitution du Mali .....	10
1.2.2. La loi n° 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances.....	10
1.2.3. Décret N°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social.....	10
1.2.4. Code de l'urbanisme et de la construction.....	10
1.2.5. Code de l'eau et code forestier .....	11
1.2.6. Code du travail et Décret sur la santé et la sécurité au travail .....	11
1.2.7. Les conventions, accords et traités internationaux sur l'environnement signés et ratifiés par le Mali en rapport avec le projet.....	11
2.3. POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE .....	12
2.4. INSTITUTIONS CONCERNÉES.....	12
III. DESCRIPTION DU PROJET .....	14
3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	14
3.2. PLANS DE SITUATION .....	14
3.2.1. Plan de masse : .....	15

3.2.2. Accessibilité : .....	15
<b>3.3. NATURE DES TRAVAUX.....</b>	<b>15</b>
3.3.1. Réhabilitation de deux bâtiments anciens (A et B) .....	15
3.3.2. Aménagements intérieurs .....	15
3.3.3. Espaces verts et stationnement .....	16
<b>3.4. OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>16</b>
3.4.1. Préserver le patrimoine culturel :.....	16
3.4.2. Créer un environnement de travail moderne et fonctionnel.....	16
<b>3.5. COÛT ESTIMATIF ET CALENDRIER DE RÉALISATION .....</b>	<b>16</b>
3.5.1. Coût estimatif du projet : .....	16
3.5.2. Calendrier prévisionnel.....	16
<b>IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CONTEXTE SOCIAL .....</b>	<b>17</b>
<b>4.1. MILIEU PHYSIQUE .....</b>	<b>17</b>
4.1.1. Climat et qualité de l'air .....	17
4.1.2. Sols et végétation urbaine.....	18
4.1.3. Gestion des déchets solides .....	18
<b>4.2. MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>18</b>
4.2.1. Caractéristiques démographiques.....	18
4.2.2. Equipements publics.....	19
<b>4.3. Patrimoine culturel : importance historique du site des manuscrits.....</b>	<b>20</b>
<b>V. IDENTIFICATION ET ANALYSES DES IMPACTS .....</b>	<b>21</b>
<b>5.1. IMPACTS POSITIFS.....</b>	<b>21</b>
<b>5.2. IMPACTS NÉGATIFS.....</b>	<b>21</b>
<b>5.3. ANALYSE DES IMPACTS CUMULÉS ET TEMPORAIRES.....</b>	<b>21</b>
<b>VI. MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION .....</b>	<b>23</b>
<b>6.1. GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>23</b>
6.1.1. Pollution de l'air :.....	23
6.1.2. Gestion des déchets .....	23
6.1.3. Nuisances sonores : .....	24
<b>6.2. Gestion des impacts sociaux .....</b>	<b>24</b>
6.2.1. Conditions de travail et sécurité des travailleurs .....	24
6.2.2. Risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et violences basées sur le genre .....	24
6.2.3. Impact sur la communauté locale et nuisances sociales.....	25
6.2.4. Conservation du patrimoine culturel et historique.....	25
6.2.5. Protection de la biodiversité .....	26
<b>VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES SIMPLIFIÉE) ..</b>	<b>27</b>

<b>7.1.</b>	<b>BILAN DES MESURES D'ATTÉNUATION .....</b>	<b>27</b>
<b>7.2.</b>	<b>MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....</b>	<b>27</b>
7.2.1.	Résolution à l'amiable .....	28
<b>7.2.3. Recours à la justice.....</b>	<b>28</b>	
	Prévention et réponse aux EAS/HS .....	28
<b>7.3.</b>	<b>SUIVI ET CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>29</b>
7.3.1.	Objectifs du suivi environnemental.....	29
➤	Indicateurs de suivi .....	29
➤	Rapports de suivi.....	30
➤	Outils de contrôle .....	30
<b>7.4.</b>	<b>CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL .....</b>	<b>30</b>
7.4.1.	Objectifs du contrôle .....	30
<b>7.5.</b>	<b>RESPONSABILITÉS DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>31</b>
VIII.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	35
<b>8.1.</b>	<b>VIABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET.....</b>	<b>35</b>
<b>8.2.</b>	<b>CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....</b>	<b>35</b>
8.2.1.	Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale .....	35
8.2.2.	Consultation continue des parties prenantes/ Consultation publique .....	35
8.2.3.	Suivi et reporting .....	36
<b>8.3.</b>	<b>RECOMMANDATIONS FINALES .....</b>	<b>36</b>
<b>8.4.</b>	<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>37</b>
IX.	ANNEXES .....	38
	<b>ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE INITIALE (SCREENING) .....</b>	<b>39</b>
	<b>ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE .....</b>	<b>50</b>
	<b>ANNEXE 3 : 3D IMAGES DE SYNTHESE .....</b>	<b>51</b>
	<b>ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIE DE L'ETAT INITIAL.....</b>	<b>53</b>
	<b>ANNEXE 5 : Principaux thèmes de gestion des risques à prendre en compte dans le cadre des Travaux.....</b>	<b>55</b>
	<b>ANNEXE 6 : Plan de gestion des Déchets et sécurité du Chantier pour le Projet de réhabilitation de l'Hôpital des Manuscrits .....</b>	<b>57</b>
	<b>ANNEXE 7 : Plan de formation et de renforcement des capacités des bénéficiaires et autres acteurs.....</b>	<b>59</b>

**LISTES DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1:list des conventions et accords internationaux signés pertinents pour le projet.....</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 2: les NES applicables pour le projet .....</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 3 : évaluation des impacts .....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 4: Mesures d'atténuation.....</b>	<b>22</b>
<b>Tableau 5: Couts des mesures environnementales et sociales .....</b>	<b>33</b>

**LISTES DES IMAGES**

<b>Image 1 : Vue 3D des bâtiments réhabilités .....</b>	<b>52</b>
<b>Image 2 : Vue 3D : simulation des zones de circulation et de stationnement .....</b>	<b>52</b>
<b>Image 3 : Rendu des espaces verts et des zones d'accueil.....</b>	<b>52</b>

**LISTES DES FIGURES**

<b>Figure 1:localisation de la zone d'étude.....</b>	<b>14</b>
--	-----------

## I. RESUME SYNTHETIQUE

### 1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

Le Mali détient l'un des plus importants patrimoines culturels d'Afrique avec des milliers manuscrits anciens, principalement conservés dans la ville de Tombouctou et transférés à Bamako pour leur préservation. Ces documents historiques, scientifiques et religieux sont essentiels pour la mémoire collective et le développement culturel du pays.

Cependant, leur conservation est confrontée à plusieurs défis :

- L'inadaptation des bâtiments existants, souvent vétustes, qui ne répondent pas aux normes de conservation.
- L'absence d'équipements modernes de stockage, de manuscrits et de restauration.
- La dégradation progressive de certains manuscrits en raison de conditions climatiques défavorables (poussière, chaleur, humidité).

Face à cette situation l'ONG **SAVAMA-DCI**, accompagnée par le PRTD en partenariat avec l'Etat malien, a initié un projet de **réhabilitation de deux bâtiments (A et B)** situés à Niarela en commune II du District de Bamako. Ces travaux visent à transformer ces infrastructures en un centre moderne pour la conservation, la restauration et la valorisation des manuscrits.

Les TDRs exigent de faire une analyse environnementale et sociale initiale (screening) pour déterminer le niveau des risques environnementaux et sociaux y compris les risques relatifs à la VBG, à l'AES et l'HS que pourrait poser les travaux proposés., déterminer l'applicabilité des normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, proposer les niveaux de risques environnementaux et sociaux y compris les risques relatifs à la VBG, à l'AES et l'HS retenus ainsi que l'instrument à mettre au point pour les travaux.

C'est une étape de pré-classification qui oriente les autorités, le promoteur et les bailleurs de fonds sur les obligations réglementaires applicables.

Les résultats de l'évaluation du screening : Total note : 29, donc des risques modérés.

Conclusion : préparation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

Le formulaire renseigné se trouve en annexe du présent rapport.

### 1.2. OBJECTIFS

La présente Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) a pour principaux objectifs :

- Analyser les impacts environnementaux et sociaux liés aux travaux de réhabilitation ;
- Proposer des mesures de prévention, de réduction et de compensation des impacts négatifs identifiés ;
- Renforcer les impacts positifs tels que la préservation du patrimoine culturel, la création d'emplois temporaires et le renforcement de l'attractivité culturelle et scientifique du Mali ;

- Assurer la conformité réglementaire avec la législation nationale en matière de gestion environnementale et sociale, ainsi qu'avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, notamment :

NES 1 : Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;

NES 2 : Emploi et conditions de travail ;

NES 3 : Efficacité des ressources et prévention de la pollution ;

NES 4 : Santé et sécurité des communautés ;

NES 8 : patrimoine culturel.

Pour atteindre ces résultats, l'approche méthodologique suivante a été adoptée

### **1.3. METHODOLOGIE**

La méthodologie de la présente étude a été essentiellement axée sur la recherche documentaire, la séance de consultation des acteurs, l'étude du site, et l'analyse des données

#### **➤ Recherche documentaire et séance de consultation des acteurs**

Elle a consisté à rechercher et consulter tous les documents pertinents en rapport avec le projet. Ces données ont concerné les rapports sectoriels, de l'étude, les données socio-économiques et démographiques de la zone d'une part, d'autre part l'équipe du consultant a noué des contacts directs avec la population locale de la zone d'impacts directs du projet. Les informations collectées ici ont permis d'avoir une idée plus ou moins précise du contexte général de la zone du projet.

#### **➤ Etude du site**

L'étude sur le terrain consiste à inventorier et à décrire l'état physique avant le projet et de prévoir les impacts sur l'environnement du projet.

#### **➤ Analyse des données**

Les données environnementales, socioéconomiques collectées ont été analysées par la méthode de confrontation avec les activités du projet. Elle consiste en une utilisation de la matrice d'évaluation d'Hydro-Québec de croiser les composantes socioéconomiques et biophysiques avec les activités du projet, sur la base des valeurs attribuées.

### **1.4. PRINCIPAUX IMPACTS IDENTIFIES**

L'analyse environnementale et sociale du projet a permis de mettre en évidence plusieurs impacts :

#### **1.4.1. Impacts négatifs potentiels**

Phase de travaux :

- Emission de poussières et bruit liés aux engins et équipements de chantier ;
- Production de déchets solides (gravats, emballages, résidus de matériaux) ;
- Perturbation temporaire de la circulation aux abords du chantier ;
- Risques d'accidents pour les ouvriers et les riverains ;
- Dérangement des riverains dû aux travaux (vibration, bruit).

Phase d'exploitation :

- Consommation d'énergie et d'eau pour les activités de conservation ;
- Gestion des déchets liés à l'entretien des locaux et équipements.

#### **1.4.2. Impacts positifs**

- Préservation du patrimoine culturel malien grâce à la modernisation des infrastructures ;
- Création d'emplois locaux temporaires pendant la phase de construction ;
- Amélioration de l'accès aux services culturels et scientifiques pour les chercheurs et les étudiants ;
- Essor d'une dynamique socio-économique autour du site réhabilité.

#### **1.5. MESURES D'ATTENUATION PROPOSEES**

Pour réduire les impacts négatifs, le plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du projet prévoit :

##### **1.6. GESTION DE LA POUSSIERE :**

Arrosage régulier des zones de chantier.

Utilisation de bâches de protection pour les matériaux.

##### **1.7. REDUCTION DU BRUIT :**

Limitation des travaux aux horaires légaux.

Utilisation d'équipements conformes aux normes acoustiques.

##### **1.8. GESTION DES DECHETS :**

Tri des déchets de chantier.

Evacuation par des prestataires agréés.

Recyclage des matériaux réutilisables.

##### **1.9. SANTE ET SECURITE :**

Formation des ouvriers en hygiène, santé et sécurité (HSE) ;

Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI) ;

Signalisation du chantier et installation de barrières de sécurité.

##### **1.10. COMMUNICATION AVEC LES RIVERAINS :**

Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ;

Organisation de réunions d'informations et d'échanges réguliers.

##### **1.11. SUIVI ENVIRONNEMENTAL :**

Visites périodiques par la SACPN et la mairie de la commune II.

mise en œuvre du PGES

les Rapports mensuels assurent le suivi de la mise œuvre du PGES.

la responsabilité de la mise œuvre se décline de la manière suivante :

Acteur	Rôle dans le suivi et contrôle environnemental
ONG SAVAMA-DCI	Supervision globale, coordination avec les autorités, communication avec les riverains
Bureau de contrôle	Assistance technique, suivi environnemental et social, rapports périodiques de suivi
Entreprise travaux	Mise en œuvre des mesures PGES, journal de chantier HSE
DRACPN/SACPN-CII	Contrôle réglementaire avec les services techniques concernés
Mairie commune II	Supervision locale contrôle de la gestion des déchets et de la circulation.

« Les résultats de l'évaluation du screening révèlent un score total de 29, indiquant des risques modérés. Conformément à la législation nationale, cela place le projet dans la catégorie C. »

**Le coût du présent PGES est estimé à 10 600 000 F CFA.**

## 1.12. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le projet de réhabilitation de l'Hôpital des Manuscrits présente des impacts environnementaux et sociaux modérés, qui peuvent être efficacement maîtrisés par la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées.

Recommandations clés :

Mettre en œuvre le PGES dès le démarrage des travaux et assurer un suivi strict.

Assurer la participation continue des parties prenantes, notamment des riverains, pour renforcer l'acceptabilité sociale du projet.

Former le personnel de chantier sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Documenter et communiquer les progrès en matière de gestion environnementale et sociale aux autorités compétentes.

Intégrer des solutions durables (panneaux solaires, ventilation naturelle) pour réduire l'empreinte environnementale de l'exploitation future.

En conclusion, le projet est environnementalement et socialement viable, à condition que les mesures proposées soient appliquées rigoureusement, garantissant ainsi un équilibre entre développement culturel, respect de l'environnement et bien-être des communautés locales.

## II. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 2.1. LES LOIS ET RÈGLEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU MALI

Le cadre juridique malien en matière de gestion environnementale et sociale repose sur plusieurs textes législatifs et réglementaires.

#### 1.2.1. Constitution du Mali

La constitution du 22 juillet 2023 stipule dans son préambule que le peuple souverain du Mali « Résolu à valoriser le patrimoine culturel, matériel et immatériel et à préserver les ressources naturelles du territoire pour les générations présentes et futures » ;

- Elle fait du coup le développement durable la conduite à tenir dans la protection de l'environnement. L'article 25 de la constitution reconnaît que « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tout citoyen et pour l'État ». Elle en fait également à travers l'article 42, L'État le dépositaire du droit souverain sur les richesses et les ressources naturelles situées sur son territoire.
- Conformément à ces dispositions pertinentes constitutionnelles, le présent projet fera l'objet d'une étude d'impacts environnemental et social.

#### 1.2.2. La loi n° 2021-032 du 24 Mai 2021 relative aux pollutions et aux nuisances.

- Constitue la loi-cadre de protection de l'environnement au Mali.
- Etablit le principe de précaution, de prévention et de participation publique.
- Rend obligatoire la réalisation d'études ou de notice d'impacts environnemental et social (EIES, NIES) pour tout projet susceptible d'avoir des impacts environnementaux et sociaux sur l'environnement et le cadre de vie des populations.

#### 1.2.3. Décret N°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impact environnemental et social.

Définit les modalités de préparation, d'évaluation et de suivi des EIES et NIES. Confère à l'administration compétente DNACPN au niveau et DRACPN au niveau régional, la responsabilité d'examiner et d'approuver les rapports environnementaux. Elle a d'autres décrets d'application notamment :

- Décret n°01- 394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides
- Décret n°01- 395/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues
- Décret n° 01-397 /P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des polluants de l'atmosphère
- Décret n° 01-396 /P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des pollutions sonores

#### 1.2.4. Code de l'urbanisme et de la construction

- Régit les règles de construction et d'aménagement du territoire.
- Implique l'obtention de permis de construire auprès des collectivités locales.
- Intègre des dispositions relatives à l'assainissement, la sécurité et l'accessibilité.

### 1.2.5. Code de l'eau et code forestier

- Régulent l'utilisation des ressources naturelles, notamment les prélèvements d'eau et la préservation de la végétation.
- Les projets doivent limiter leurs impacts sur les ressources naturelles.

### 1.2.6. Code du travail et Décret sur la santé et la sécurité au travail

- Définit les droits des travailleurs, y compris les normes de sécurité sur le chantier.
- Exige l'application de mesures de prévention pour éviter les accidents et maladies professionnelles.

### 1.2.7. Les conventions, accords et traités internationaux sur l'environnement signés et ratifiés par le Mali en rapport avec le projet

Tableau 1:list des conventions et accords internationaux signés pertinents pour le projet

Convention/Accord	Date de ratification par le Mali	Lien avec le projet
Convention sur la diversité Biologique CDR Rio 1992	1995	Bien que le site soit en zone urbaine, le respect des principes de conservation et d'utilisation durable des ressources doit être assuré
Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC, 1992)	1994	Intégration des mesures d'efficacité énergétique et réduction de l'empreinte carbone du projet.
Protocole de Kyoto (2005)		Promotion de technologies propres (éclairage solaire, réduction de consommation énergétique dans les bâtiments)
Accords de Paris sur le climat (2015)	2016	Engagement du Mali à réduire les émissions de gaz à effet de serre, pertinent pour le projet via l'efficacité énergétique.
Convention de Bâle (1989) sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	1995	Gestion appropriée des déchets de chantier pour éviter toute pollution ou stockage illégal
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs, 2001)	2004	Gestion des matériaux contenant des substances dangereuses lors de la réhabilitation
Convention du patrimoine Mondial (UNESCO, 1972)	1977	Le Mali étant dépositaire d'un patrimoine culturel unique (manuscrits), ce projet s'inscrit dans la logique de sauvegarde et de valorisation culturelle
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003)	2005	Préservation des avoirs et pratiques traditionnelles autour des manuscrits
Agents 21 et déclaration de Rio	Engagement politique	Approche intégrée du développement durable appliquée au projet
Objectifs de Développement Durable (ODD, 2015)	Alignement stratégique	Le projet contribue aux ODD 11 (Villes durables) et 13 (lutte contre le changement climatique)

### **2.3. POLITIQUES DE SAUVEGARDE DE LA BANQUE MONDIALE**

Dans le cadre de ce projet, les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale s'appliquent :

Tableau 2: les NES applicables pour le projet

<b>Norme (NES)</b>	<b>Domaine</b>	<b>Pertinence pour le projet</b>	<b>Justification</b>
NES 1 : évaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux	Identification et gestion des risques	Très élevé	Indispensable pour analyser et atténuer les impacts liés aux travaux de réhabilitation (poussière, bruit, gestion des déchets, circulation en zone urbaine).
NES 2 : emploi et conditions de travail	Protection des travailleurs	Très élevé	Les travaux doivent garantir des conditions de travail sûres (EPI, santé et sécurité), éviter le travail forcé et promouvoir l'embauche locale.
NES 3 : utilisation rationnelle des ressources et gestion de la pollution	Gestion environnementale	Très élevé	Pertinent pour la gestion de la consommation d'eau, d'énergie et le contrôle des pollutions (poussière, déchets du chantier)
NES 4 : santé et sécurité des populations	Protection des riverains	Très élevé	Nécessaire pour réduire les nuisances liées au chantier (bruit, poussière, sécurité routière)
NES 6 : conservation de la biodiversité	Protection et conservation de la biodiversité	<b>Très faible</b>	Impacts très négligeables en zone urbaine dans le cadre du projet ( <b>non applicable</b> )
NES 8 : patrimoine culturel	Protection du patrimoine	Très élevé	Directement liée à la préservation des bâtiments et manuscrits historiques
NES 10 : mobilisation des parties prenantes	Information du public	Très élevé	Cruciale pour informer et impliquer les riverains, autorités locales et usagers afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet

### **2.4. INSTITUTIONS CONCERNÉES**

Plusieurs institutions interviennent dans la gestion environnementale et sociale du projet, les plus pertinentes dans le cadre du présent projet sont :

#### **Ministère en charge de l'Environnement et de l'Assainissement**

- Elabore les politiques environnementales nationales.
- Supervise les Directions régionales DRACPN et la Direction Nationale DNACPN.
- Veille à l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles.

**Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances-DNACPN**

Elle a pour missions : i) de suivre et de veiller à la prise en compte des questions environnementales par les politiques sectorielles, plans et programmes de développement ; ii) de veiller à la mise en œuvre des mesures en la matière ; iii) de superviser et contrôler les procédures d'EIES ; iv) d'élaborer et de veiller au respect des normes en matière d'assainissement, de pollution et de nuisances ; v) de contrôler le respect des prescriptions de la législation et des normes et appuie les collectivités territoriales en matière d'assainissement, de lutte contre la pollution et les nuisances. A travers les directions régionales, elle délivre le quitus environnemental pour les projets de catégorie de C comme dans le cadre du présent projet. le promoteur du projet met en œuvre le plan de surveillance et de suivi environnemental en collaboration avec les services techniques concernés l'administration locale (article 37) également.

**Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances-DRACPN**

Le service compétent en l'occurrence la DRACPN de Bamako s'assure du respect des autorisations émises pour la surveillance environnementale et supervise la mise en œuvre du plan de surveillance environnementale et du suivi, (article 39)

Article 39....., les autorités locales des lieux d'implantation des projets et les services techniques sont associés au suivi rapproché.

La DRACPN est :

- Autorité chargée de l'évaluation et de l'approbation des NIES
- Délivre le quitus environnemental pour les projets de catégorie de C.
- Organise les missions de suivi et de contrôle environnemental.
- Peut exiger des mesures correctives si les impacts ne sont pas maîtrisés.

**Collectivités locales (Mairie de la commune II)**

- Délivre les permis de construire ;
- Participe au suivi du projet.
- Sert de relais entre la population et les institutions
- Gestion locale de la circulation, des déchets et appui administratif

**Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DNUH)**

A travers la direction régionale vérifie la conformité des plans architecturaux aux normes urbanistiques.

**Direction Nationale du Patrimoine Culturel**

A travers la direction régionale supervise des mesures de protection et de valorisation des manuscrits.

**Direction Nationale de la Santé et de l'Hygiène Publique (DNSHP)**

A travers la direction régionale fait le suivi des conditions sanitaires sur le chantier

**Bureaux de contrôle agréé**

Contrôle technique des travaux de réhabilitation et suivi environnemental.

### III. DESCRIPTION DU PROJET

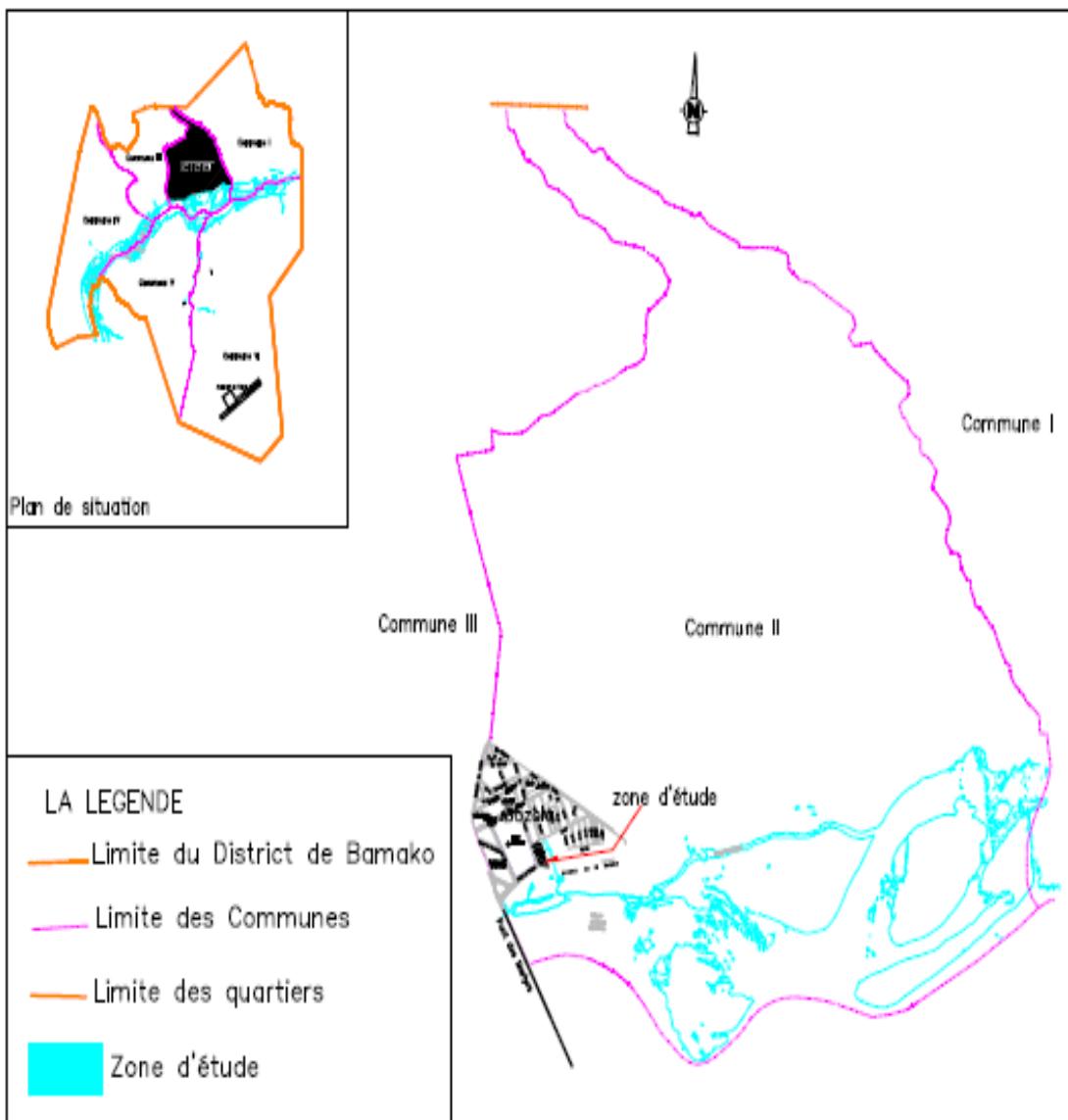
#### 3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le projet de réhabilitation de l'hôpital des Manuscrits se situe dans la ville de Bamako, capitale du Mali, au sein de la commune II, quartier Niarela, connu pour sa forte concentration d'activités commerciales, culturelles et administratives.

Le site bénéficie d'un accès facile par les principales artères de la ville et se trouve à proximité d'équipements essentiels tels que des établissements financiers (Banques), bureaux administratifs et établissements commerciaux.

CARTE N° : 1

LA CARTE DE LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE EN COMMUNE 2

*Figure 1:localisation de la zone d'étude*

#### 3.2. PLANS DE SITUATION

Les bâtiments concernés sont implantés sur un site clôturé situé en zone urbaine mixte.

**3.2.1. Plan de masse :**

Bâtiment A et B existant au centre de la parcelle

Accès principal depuis une voie bitumée.

Espaces pour parking internes

Zone pour l'aménagement paysager sur les pourtours du site

**3.2.2. Accessibilité :**

Accès piétons depuis la rue principale.

Accès véhicules par un portail sécurisé pour les employés et visiteurs.

(Des plans architecturaux détaillés seront fournis en annexe du rapport)

**3.3. NATURE DES TRAVAUX**

Le projet porte principalement sur la réhabilitation de deux bâtiments anciens (A et B) afin de les modifier en infrastructures modernes et adaptées aux besoins de conservation, restauration et valorisation des manuscrits.

**3.3.1. Réhabilitation de deux bâtiments anciens (A et B)**

- Travaux de démolition sélective des parties non conformes (cloisons obsolètes, menuiseries endommagées).
- Renforcement structurel (poteaux, poutres, dalles) pour garantir la stabilité et la sécurité des bâtiments).
- Remplacement des toitures et amélioration de l'étanchéité pour prévenir toute infiltration d'eau.
- Réhabilitation des façades en conservant des éléments architecturaux inspirés du style soudano-Sahélien pour préserver l'identité culturelle.
- Mise aux normes électriques et hydrauliques avec des installations modernes conformes aux standards internationaux.

**3.3.2. Aménagements intérieurs**

Les aménagements intérieurs visent à optimiser la fonctionnalité des bâtiments :

- Espaces de stockage des manuscrits :
  - Salles climatisées avec contrôle de l'humidité.
  - Rayonnages spécialisés pour la conservation des documents.
  - Espaces de numérisation et de restauration

Ateliers équipés de matériel de reproduction numérique et de restauration des manuscrits.

- Espaces administratifs :
  - Bureaux pour le personnel de gestion et de coordination.
  - Salle de réunion pour les chercheurs et partenaires techniques.
- Accessibilité :
  - Rampes d'accès pour personnes à mobilités réduite.
  - Signalétique claire pour l'orientation des visiteurs.

### **3.3.3. Espaces verts et stationnement**

Le projet inclut aussi :

- Aménagement paysager :

Plantation d'arbres pour réduire l'effet de chaleur urbaine.

Installation de jardins ombragés avec bancs pour les chercheurs et visiteurs.

- Parkings

Création d'environ 10 places de stationnement internes.

Mise en place d'un parking externe pour les visiteurs, avec contrôle d'accès depuis la guérite.

- Zone de sécurité :

Guérite de surveillance équipée pour contrôler l'entrée et la sortie des véhicules et des piétons.

### **3.4. OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet poursuit les objectifs suivants :

#### **3.4.1. Préserver le patrimoine culturel :**

Garantir des conditions de conservation adéquates pour les manuscrits.

Valoriser un héritage historique majeur pour le Mali et le monde.

#### **3.4.2. Créer un environnement de travail moderne et fonctionnel**

Améliorer le confort thermique et acoustique des espaces de travail.

Faciliter l'accès aux infrastructures pour le personnel et les visiteurs.

Renforcer la sécurité du site et la gestion des flux de visiteurs.

### **3.5. COÛT ESTIMATIF ET CALENDRIER DE RÉALISATION**

#### **3.5.1. Coût estimatif du projet :**

344,6 millions F CFAF CA (incluant la réhabilitation, les aménagements paysagers, les équipements et le mobilier)

#### **3.5.2. Calendrier prévisionnel**

Phase préparatoire (diagnostic et autorisations) : non déterminée

Travaux de réhabilitation : non déterminée

Aménagements intérieurs et extérieurs : non déterminé

Mise en service et réception : non déterminée

Durée totale : environ non déterminée.

## IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CONTEXTE SOCIAL

### 4.1. MILIEU PHYSIQUE

#### 4.1.1. Climat et qualité de l'air

Le projet est situé dans la ville de Bamako, caractérisée par un climat soudano-sahélien.

##### ➤ Climatologie

La zone du projet appartient à la zone climatique de type soudanien. Son climat est caractérisé par deux flux d'air :

- Les vents dominants proviennent du nord-est (harmattan) en saison sèche, transportant des particules de poussière ;
- La mousson humide, provenant des basses pressions océaniques, qui amène les nuages pendant la saison pluvieuse ;

Ces deux types de vents déterminent un régime bi-saisonnier très contrasté :

- Une saison pluvieuse d'une durée de quatre (4) mois allant de juin à septembre avec une maximale mensuelle en août ;
- Une saison sèche d'une durée de huit (8) mois allant d'octobre à mai.

Températures : moyenne annuelle de 28°C avec des pics atteignant 40°C en saison sèche (mars à mai).

Précipitations : environ 1000mm/an, concentrées entre juin et septembre.

Humidité relative : 30% en saison sèche, pouvant atteindre 80% en saison pluvieuse.

##### ➤ Qualité de l'air :

Impactée par la circulation routière et les activités artisanales dans la zone urbaine.

Présence de particules fines (PM 10) et poussières liées au trafic routier et au manque de végétation dense.

Les niveaux de pollution restent cependant modérés selon les données locales, mais les chantiers peuvent accentuer temporairement cette pollution.

##### ➤ Conséquences pour le projet :

Nécessité d'intégrer un système de contrôle de la poussière pendant les travaux.

Prévoir une ventilation naturelle et mécanique adaptée pour les zones de stockage des manuscrits.

#### **4.1.2. Sols et végétation urbaine**

➤ Sols :

Sols ferrugineux tropicaux dominants, adaptés à la construction.

Présence de zones compactes avec faible infiltration en période de pluie, pouvant générer des ruissellements.

➤ Végétation urbaine :

Faiblement représentée dans le quartier Niarela où l'urbanisation a réduit les espaces verts.

Espèces arborées présentes : neem (*Azadirachta indica*), manguiers (*Mangifera indica*) et quelques arbustes ornementaux. Au total, une dizaine d'arbres sera abattue.

Importance des plantations futures pour réduire l'effet d'îlot de chaleur urbaine et améliorer la qualité de l'air.

➤ Conséquences pour le projet :

Planter des arbres à feuillage dense dans les espaces verts pour améliorer le confort climatique.

Intégrer des espaces verts amortissant la poussière et apportant de l'ombrage.

#### **4.1.3. Gestion des déchets solides**

➤ Situation actuelle :

Collecte assurée partiellement par des prestataires privés et la mairie.

Présence ponctuelle de dépôts sauvages de déchets ménagers dans certaines rues adjacentes.

➤ Déchets du projet :

Gravats de construction.

Déchets de chantier (bois, métal, plastiques, etc.)

Emballages des matériaux

➤ Conséquences pour le projet

Mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier incluant le tri, l'évacuation vers une décharge officielle de Bamako et la réutilisation des matériaux recyclables.

### **4.2. MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE**

#### **4.2.1. Caractéristiques démographiques**

Population :

La commune II du District de Bamako compte environ 244 529 habitants, le quartier accueillant le projet, Niarela compte 16 715 hommes contre 17453 femmes soit un total de 34167 habitants selon l'estimation de la population du Mali par région, cercle et commune selon le sexe en 2023 source : Direction nationale de la population octobre 2022.

Quartier Niarela : zone densément peuplée avec une population mixte (ménages à revenus faibles, moyens et élevés)

Composition sociale :

Population de tout âge, composée d'élèves, d'étudiants, de travailleurs informels, et formels surtout pendant la journée.

Langues parlées :

Bambara (langue dominante)

Français (langue administrative) et autres langues locales.

#### **4.2.2. Equipements publics**

➤ **Réseau routier :**

- Routes principales bitumées mais embouteillées aux heures de pointe ;
- Ruelles secondaires parfois non bitumées, favorisant l'émission de poussières.

➤ **Eau potable :**

- Fournie par la SOMAGEP, couverture dans la zone ;
- Risque ponctuel de coupures temporaires.

➤ **Électricité :**

Réseau national fourni par l'EDM-SA, avec des fluctuations saisonnières.

➤ **Assainissement :**

- Système de drainage partiellement fonctionnel ;
- Besoin de mesures pour éviter l'accumulation d'eaux pluviales à proximité du site.

➤ **Services de santé et d'éducation**

- Présence d'école primaires, secondaires et d'un centre de santé communautaire dans les environnements immédiats de la zone des travaux ;
- Ces services devront être protégés contre les nuisances du chantier.

➤ **Activités économiques du quartier**

Commerces :

- Boutiques de proximité, marchés, ateliers d'artisans ;
- Activités économiques soutenue liée au secteur informel.

Services :

Banques, restaurants, services de transport urbain.

Emploi :

Forte prévalence de l'emploi informel (vendeurs ambulants, artisans).

Le projet pourrait générer des emplois temporaires pour les habitants.

#### **4.3. Patrimoine culturel : importance historique du site des manuscrits**

Les manuscrits anciens du Mali représentent un héritage unique :

➤ **Origine :**

Provenant principalement de Tombouctou et d'autres villes historiques.

Manuscrits couvrant des thèmes variés : sciences, mathématiques, médecine, droit islamique, littérature.

➤ **Valeur culturelle :**

Reconnus mondialement pour leur importance dans l'histoire de l'Afrique et de l'humanité.

Soutenus par l'UNESCO et divers organismes internationaux pour leur sauvegarde.

➤ **Importance du projet :**

Préserver ces documents fragiles dans un environnement contrôle.

Créer un centre de recherche et d'éducation culturelle accessible aux chercheurs nationaux et internationaux.

## V. IDENTIFICATION ET ANALYSES DES IMPACTS

Cette section présente l'identification et l'analyse détaillée des impacts environnementaux et sociaux du projet de réhabilitation de L'Hôpital des Manuscrits- ONG SAVAMA-DCI. Les impacts sont classés en positifs et négatifs, et analysés selon leur intensité, durée, portée et réversibilité.

### 5.1. IMPACTS POSITIFS

Valorisation du patrimoine culturel :

Mise en place d'espaces de stockage climatisés et numérisation des manuscrits.

Amélioration de l'accès aux services de conservation :

Facilitation de l'accès aux chercheurs et création d'ateliers de formation

Création d'emplois temporaires : recrutement d'ouvriers locaux et stimulation de l'économie du quartier.

### 5.2. IMPACTS NÉGATIFS

Bruit et poussière pendant les travaux : Nuisances temporaires liées aux engins de chantier.

Gestion des déchets de chantier : risques de dépôts sauvages si aucune filière formelle n'est mise en place.

Risques de circulation liés aux travaux : augmentation du trafic autour du chantier.

Consommation énergétique accrue : utilisation intensive de l'énergie pour la climatisation et l'éclairage.

### 5.3. ANALYSE DES IMPACTS CUMULÉS ET TEMPORAIRES

Les impacts cumulés concernent principalement la circulation urbaine dense et l'interaction avec d'autres chantiers à Bamako. Des mesures de suivi environnemental et de coordination avec la mairie permettront de limiter ces effets.

**Tableau 3 :** évaluation des impacts

Impact	Nature	Intensité	Durée	Réversibilité	Mesures d'atténuation
Bruit	Négatif	Moyenne	Temporaire	Réversible	Limiter les horaires de chantier
Poussière	Négatif	Moyenne	Temporaire	Réversible	Arrosage régulier du chantier

<b>Impact</b>	<b>Nature</b>	<b>Intensité</b>	<b>Durée</b>	<b>Réversibilité</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
Déchets	Négatif	Moyenne	Temporaire	Réversible	Tri et collecte par filière agréée
Circulation	Négatif	Moyenne	Temporaire	Réversible	Plan de circulation et signalisation
Emplois locaux	Positif	Moyenne	Temporaire	Non réversible	Priorité à la main d'œuvre locale
Valorisation du patrimoine	Positif	Elevé	Long terme	Non réversible	Entretien des infrastructures
Accès aux services	Positif	Elevé	Long terme	Non réversible	Numérisation et formation

**Tableau 4:** Mesures d'atténuation

<b>Impact</b>	<b>Mesures</b>	<b>Responsable</b>	<b>Suivi</b>
Bruit	Limiter les horaires de travail	Entreprise	Suivi hebdomadaire par ONG
Poussière	Arrosage régulier	Entreprise	Rapport quotidien chantier
Déchets	Tri et évacuation	Entreprise	Contrôle mensuel/ SACPN-CII
Circulation	Signalisation et coordination	Mairie/Entreprise	Rapport de suivi
Energie	Installation de panneaux solaires	ONG-SAVAMA-DCI	Audit énergétique annuel

## VI. MESURES D'ATTENUATION ET DE BONIFICATION

### 6.1. GESTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

#### 6.1.1. Pollution de l'air :

##### ➤ Mesures d'atténuation

Réduction de la poussière : arrosage régulier des zones de chantier, utilisation de technique de contrôle des poussières comme la couverture des matériaux stockés.

Contrôle des gaz d'échappement : entretien régulier des véhicules et équipements pour réduire les émissions de gaz. Limiter l'utilisation des véhicules en mauvais état.

Utilisation d'équipements modernes : emploi d'équipements de chantier à faible émissions de gaz et de poussières.

##### ➤ Mesures de bonification :

Installation de végétation autour du site : planter des arbres et des plantes autour du chantier pour absorber la poussière et améliorer la qualité de l'air.

Utilisation de matériaux écologiques : opter pour des matériaux de construction à faible empreinte carbone et d'origine durable, comme les briques écologiques ou les matériaux recyclés.

#### 6.1.2. Gestion des déchets

##### ➤ Mesures d'atténuation :

Tri et gestion des déchets : mettre en place des systèmes de tri des déchets (plastiques, métaux, papiers, déchets organiques). Sensibiliser les travailleurs à l'importance du tri.

Elimination sécurisée des déchets : Pour les déchets dangereux (huile usées, produits chimiques), utiliser des contenants adaptés et les éliminer selon les normes locales et internationales.

Recyclage : mettre en place un programme de recyclage des matériaux de construction (briques, béton, etc.)

##### ➤ Mesures de bonification

Compostage des déchets organique : utiliser les déchets organiques pour produire du compost, qui pourra être utilisé pour la végétalisation des espaces autour de l'hôpital.

Sensibilisation des communautés locales : organiser des sessions de sensibilisation sur la gestion des déchets et les avantages de recyclage pour la communauté locale

### **6.1.3. Nuisances sonores :**

#### **➤ Mesures d'atténuation**

Réduction des bruits : utilisation des machines et d'équipements à faible émissions sonores. Limiter les travaux bruyants aux heures autorisées par la réglementation.

Mise en place de protection acoustiques : installer des barrières anti-bruit autour du site pour limiter la propagation de son.

Entretien régulier des équipements : Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement pour éviter les bruits excessifs.

#### **➤ Mesures de bonification**

Création d'une zone de silence autour de certaines zones sensibles : réduire au maximum les interventions dans les zones où des services médicaux seront accomplis, afin de préserver un environnement calme et propice à la guérison.

Plantation d'arbres à feuillage dense : utiliser des plantes et des arbres à feuillage dense pour absorber le bruit et améliorer l'acoustique dans le périmètre du projet.

## **6.2. Gestion des impacts sociaux**

### **6.2.1. Conditions de travail et sécurité des travailleurs**

#### **➤ Mesures d'atténuation :**

Sécurité au travail : formation des travailleurs aux bonnes pratiques de sécurité (port des équipements de protection, respect des consignes de sécurité). Mise en place d'un plan de sécurité sur le site.

Conditions de travail humaines : garantir un environnement de travail sain (accès) de l'eau potable, aération, sanitaires). Respect des horaires de travail et des périodes de repos.

#### **➤ Mesures de bonification :**

Amélioration des conditions de vie des travailleurs : fournir des repas équilibrés et services médicaux sur le site pour assurer la santé des travailleurs.

Formation continue : Organiser des sessions de formation régulières sur la sécurité, les bonnes pratiques et les risques sanitaires et environnementaux.

### **6.2.2. Risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et violences basées sur le genre**

#### **➤ Mesures d'atténuation :**

- Renforcer la capacité des principaux acteurs sur la prévention contre la VBG/EAS/HS lors des travaux ;
- S'assurer de la prise en compte des aspects VBG/EAS/HS sur le chantier et atténuer les risques d'EAS/HS liés aux activités et acteurs du chantier ;
- Faire signer le code de conduite EAS/HS par tout le personnel intervenant sur le chantier ;
- Enregistrer les plaintes ordinaires sur le chantier et transférer au comité MGP ;
- Collaborer avec le comité de MGP du PRTD ;
- Proposer un personnel permanent du chantier pour réceptionner les plaintes EAS/HS (femme) ;
- Collaborer avec les points focaux VBG pour le traitement et gestion de plainte EAS/HS ;

#### **6.2.3. Impact sur la communauté locale et nuisances sociales**

➤ **Meures d'atténuation :**

- Réduction des nuisances : limiter les nuisances liées au trafic, au bruit et aux vibrations pendant la période de construction. Respecter les heures de travail pour éviter les nuisances nocturnes ;
- Assurance de la libre circulation : maintenir les accès au site et les passages publics libres pour ne pas gêner les activités quotidiennes de la population locale ;
- Organisation de réunions d'informations avec les riverains avant et pendant les travaux ;
- Affichage public des informations clés (calendrier des travaux, contacts de l'ONG SAVAMA-DCI) ;
- Mise en place d'un mécanisme de gestion es plaintes (MGP).

➤ **Mesures de bonification :**

- Implication des communautés locales : encourager l'embauche de main-d'œuvre locale pour la construction et la réhabilitation afin de stimuler l'économie locale.

#### **6.2.4. Conservation du patrimoine culturel et historique**

➤ **Mesures d'atténuation :**

- Protection du patrimoine : mettre en place des mesures pour protéger les bâtiments historiques et les manuscrits en cours de réhabilitation en étroite collaboration avec des experts en patrimoine.
- Contrôle de la qualité : assurer que les travaux de réhabilitation respectent les normes de conservation du patrimoine tout en modernisant l'infrastructure de manière sécuritaire.

➤ **Mesures de bonification :**

- Valorisation du patrimoine : créer des expositions publiques ou des programmes de visite pour permettre à la communauté et aux visiteurs et de découvrir et de valoriser le patrimoine culturel de l'ONG.

- Restauration de documents historiques : prévoir un programme de restauration et de conservation des manuscrits afin de préserver le savoir culturel et scientifique contenu dans ces œuvres anciennes.

#### **6.2.5. Protection de la biodiversité**

- Veiller à ce que les travaux de construction n'aient pas d'impact négatifs sur la faune et la flore locale.

➤ **Mesures de bonification**

- Création d'espaces verts :
- Sensibilisation à la protection de la biodiversité : impliquer la communauté locale dans des activités de sensibilisation à la préservation de l'environnement.

## VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES SIMPLIFIEE)

Le plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES) regroupe les mesures nécessaires pour bonifier les impacts positifs et pour prévenir, atténuer, compenser ou suivre les impacts environnementaux et sociaux négatifs identifiés dans le cadre de la réhabilitation de l'Hôpital des Manuscrits- ONG SAVAMA-DCI.

Il constitue un outil de suivi et de contrôle conforme aux normes nationales et aux politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale.

### 7.1. BILAN DES MESURES D'ATTÉNUATION

- Réduction de la poussière : arrosage quotidien des zones de chantier, installation de bâches de protection, nettoyage régulier des voies d'accès.
- Gestion des déchets : Tri sélectif, évacuation vers une décharge officielle agréée, recyclage des matériaux valorisables.
- Limitation du bruit : respect des horaires de travail (7h-18h), utilisation d'engins conformes aux normes acoustiques.
- Sécurité et signalisation : installation de panneaux de signalisation, barrières de sécurité, distribution d'EPI aux travailleurs.
- Gestion de la circulation : plan de circulation temporaire, coordination avec la mairie et la police municipale.
- Sensibilisation et information : réunions d'information avec les riverains, affichage public du calendrier des travaux, mécanisme de gestion des plaintes.

### 7.2. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Pour la gestion des éventuels conflits et plaintes liés aux travaux, l'entreprise mettra en application le mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le PRTD. Pour ce faire, elle travaillera en étroite collaboration avec les instances en place. Les personnels du chantier recevront préalablement une formation sur le processus de réception, d'enregistrement, et de gestion à l'amiable de toutes les plaintes et réclamations liées à l'exécution du projet. De façon spécifique, le groupement l'entreprise mettra des registres à la disposition de ses employés pour faire des doléances et ou exprimer des plaintes/griefs et s'engage à ne prendre aucune mesure de représailles contre les employés qui se plaindraient.

Ce mécanisme est sensible aux VBG/EAS/HS.

Toutes les plaintes relatives aux EAS et HS seront enregistrées dans le registre par les points focaux VBG qui constituent des portes d'entrées. Ces personnes ou portes d'entrées doivent être accessibles, confidentielles, sûres et fiables. Les plaintes doivent être immédiatement transmises au point focal au niveau local

pour prise en charge et ou référencement vers d'autres structures de prise en charge et transmission au spécialiste VBG, qui informera sa hiérarchie qui à son tour tiendra informer la Banque mondiale immédiatement avec les informations suivantes : i. Date de notification d'incident ; ii. Date de l'incident ; iii. Forme de VBG ; iv. Sexe/Age du survivant : (par exemple : fille (7 ans)); v. L'auteur présumé employé par XX. Il est actuellement (sanctions qui ont été prise); vi. Incident lié au projet (selon le mot de la victime / de la famille); vii. Services reçus par la survivante (ou les services que le/la survivant(e) veut...). Il faut préciser ici que la prise en charge dans le processus de traitement de la plainte peut être médicale, psychosociale, judiciaire (sûreté et sécurité).

Il est important de mettre en évidence l'intérêt supérieur de la plaignante dans le cadre de la prise en charge (approche centrée sur le survivant ou la survivante). La prise en compte du consentement éclairé de la survivante à chaque étape est nécessaire.

#### **7.2.1. Résolution à l'amiable**

Pour résoudre les conflits issus du déplacement involontaire des populations, la procédure de

Résolution à l'amiable est proposée :

- Toute personne lésée par les travaux relativement à l'évaluation et l'indemnisation dépose une requête auprès du Chef du village qui l'examine en premier ressort ;
- La requête est ensuite transmise au Maire de la Collectivité. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement ;
- Si le requérant n'est pas satisfait, il peut porter plainte auprès du tribunal administratif compétent.

#### **7.2.2. Recours à la justice**

En cas d'échec de la solution à l'amiable, le recours à la justice est ouvert. Cependant, souvent la population affectée, est analphabète et n'a pas de connaissance des textes et procédures légaux. Il sera donc de la responsabilité de l'institution de mise en œuvre du projet d'assurer la circulation de l'information au niveau des personnes affectées afin de faciliter l'accès à cette voie légale. Mais, c'est souvent une voie compliquée, longue et onéreuse que ne maîtrise pas le plaignant et l'issue peut lui être défavorable.

### **Prévention et réponse aux EAS/HS**

La prise en charge des cas de VBG/EAS/HS par l'entreprise porte sur deux volets :

**Le Volet prévention** : il repose sur :

Induction de tous les travailleurs sur le chantier y compris les entrepreneurs et ouvriers sur les VBG/EAS/HS ;

Signature des codes de conduites par tous les travailleurs ;  
 Le code de conduite élaboré et partagé (réf. annexe jointe) ;  
 La sensibilisation et formation des travailleurs sur les EAS/HS ;  
 Formation des points d'entrée au MGP sur l'approche centrée sur les survivants-es de VBG, leurs rôles dans la chaîne de valeur du MGP et le protocole de référence ;  
 Le postage en tous lieux appropriés, d'affiches d'interdiction des EAS/HS ;  
 La diffusion sur le MGP sensible à la réception et gestion des plaintes relatives aux EAS/HS et sur les canaux d'entrée sûrs et accessibles pour le dépôt de telles plaintes.

Le Volet réponse : il comprend :

Identification d'un ouvrier ou d'une ouvrière (point focal VBG) permanent sur le chantier pour la réception des plaintes EAS/HS ;

Référer le cas au point focal VBG du PRTD au sein du comité de gestion des plaintes, de l'UAR ou de l'IP pour prise en charge holistique du/de la survivant (e).

Les séances de sensibilisation seront organisées deux fois par mois et les formations une fois par mois pour tous les travailleurs.

### **7.3. SUIVI ET CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL**

#### **7.3.1. Objectifs du suivi environnemental**

Le suivi et le contrôle environnemental visent à :

- Vérifier l'application des mesures environnementales et sociales par l'entreprise de travaux.
- S'assurer que les impacts négatifs identifiés sont convenablement maîtrisés.
- Déetecter et corriger rapidement toute non-conformité.
- Produire des rapports périodiques pour l'ONG SAVAMA-DCI et autres parties intéressées.

#### **➤ Indicateurs de suivi**

Composante suivie	Indicateurs clé	Fréquences	Responsable de mise en œuvre
Poussière	Nombre d'arrosage journaliers	Quotidien	Entreprise des travaux
Déchets	Volume de déchets collectés et évacués	Hebdomadaire	Entreprise des travaux
Bruit	Mesures de niveaux sonore (dB)	Hebdomadaire	Entreprise des travaux
Sécurité	Nombre d'EPI distribués aux ouvriers	Quotidien	Entreprise des travaux

Composante suivie	Indicateurs clé	Fréquences	Responsable de mise en œuvre
Circulation	Nombre de panneaux de signalisation installés	Hebdomadaire	Entreprise des travaux
Consultations publiques	Réunions avec les riverains organisées	Trimestriel	L'ONG SAVAMA-DCI

➤ **Rapports de suivi**

Rapports hebdomadaires : suivis internes de chantier réalisés par l'Entreprise.

Rapports mensuels : consolidés par le Bureau de contrôle et de suivi et valisés par l'ONG SAVAMA-DCI.

Rapports trimestriels : transmis à la DRACPN/SACPN et la Mairie

Rapport d'audit environnemental : effectué par la DRACPN

➤ **Outils de contrôle**

Fiche de suivi environnemental (check-list).

Journal de chantier HSE

Formulaire de plaintes accessible aux riverains.

Réunions de coordination avec les parties prenantes

➤ Check-list de suivi environnemental

Date	Élément vérifié	Conforme (Oui/Non)	Observation	Action corrective

## 7.4. CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

C'est un processus de vérification de la conformité avec les normes et régulations. Il s'agit de s'assurer que le projet respecte les obligations légales et les engagements pris vis- à-vis des parties prenantes (y compris les communautés locales, les autorités, etc.). Le contrôle est plus axé sur la conformité et le respect des standards environnementaux et sociaux ;

### 7.4.1. Objectifs du contrôle

- Vérifier la conformité avec les normes environnementales et sociales établies (réglementations locales, politiques de la Banque mondiale).
- Assurer que les actions de mitigation et les pratiques de gestion sont appliquées correctement et qu'elles répondent aux critères définis.
- Déetecter les non-conformités
- Assurer une responsabilité conforme en cas de violation des réglementations ou de pratiques inadéquates.

## 7.5. RESPONSABILITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Acteur	Rôle dans le suivi et contrôle environnemental
ONG SAVAMA-DCI	Supervision globale, coordination avec les autorités, communication avec les riverains
Bureau de contrôle	Assistance technique, suivi environnemental et social, rapports périodiques de suivi
Entreprise travaux	Mise en œuvre des mesures PGES, journal de chantier HSE
DRACPN/SACPN-CII	Contrôle réglementaire avec les services techniques concernés
Mairie commune II	Supervision locale contrôle de la gestion des déchets et de la circulation.

**Tableau 5: Plan de suivi environnemental et social**

Récepteur d'impact	Éléments de suivi	Indicateurs de suivi	Responsable	Période de suivi	Fréquence de suivi
Végétation	Le Reboisement	Taux de destruction de la végétation ; Superficie plantée.	DRACPN/SAC PN/CEF/ Collectivités territoriales/ Bureau de contrôle	Pendant et après les travaux	Mensuel
Air	Les dispositifs de lutte contre la poussière	Taux de pollution atmosphérique conformément à la directives EHS générales relatives aux émissions atmosphériques et qualité de l'air ambiant. Nombre d'arrosage des pistes d'accès du site.	DRACPN/SAC PN/Collectivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel
Ambiance sonore	Les heures de travail Les bruits générés pendant les travaux	Taux de nuisance sonore en conformité avec la Directives EHS générales relatives à la gestion du bruit ;	DRACPN/SAC PN/Collectivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel

		Nombre de plaintes reçues ; Respect des heures de travail par l'entreprise.			
<b>Santé</b>	Les IST et le VIH- SIDA, COVID	Nombre de nouveaux cas enregistrés dans les villages; nombre de personnes sensibilisations sur les IST et le VIH-SIDA dans le village bénéficiaire ; Nombre de préservatifs distribués.	Service de santé/ Collectivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel
	L'hygiène du milieu /maladies hydriques	Salubrité autour du site ; Nbre de séance d'information et de sensibilisation du personnel au maintien de la propreté des installations tenues ; Apparition de maladies hydriques dans le village bénéficiaire pendant et après les travaux ; Nombre de poubelles installé sur le chantier.	Service de santé/Collect ivités territoriales	Pendant les travaux et l'exploit ation	Mensuel en Phase de travaux et trimestriel pendant l'exploitation
Genre	Les violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel, et	Nombre IEC communautaires sur les VBG/EAS/HS réalisées ; Nombre de cas enregistré ;	Service de santé/Collect ivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel

	harcèlement sexuel	Nombre de survivantes qui reçoivent des soins de qualité ; Pourcentage de travailleurs formés sur les VBG/EAS/HS ; Pourcentage de travailleurs ayant signé le code de conduite.			
<b>Risque et Sécurité</b>	Accidents sur le chantier	Nombre d'accidents enregistrés sur le chantier ; Limitation de vitesse ; Panneaux de signalisation des travaux ; Nombre d'équipements de protection individuelle distribués ; Niveau de respect des règles de sécurité sur le chantier.	Inspection de travail/ Service de protection civile/ Collectivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel
	Noyade	Présence de panneaux indiquant les zones à risque.	Service de protection civile	Pendant l'exploitation	Mensuel
<b>Emploi</b>	Le recrutement des ouvriers locaux.	Nombre d'ouvriers locaux recrutés sur le chantier ; Nombre de femmes recrutée.	Inspection de travail/Collectivités territoriales	Pendant les travaux	Mensuel

**Tableau 6:** Coûts des mesures environnementales et sociales

<b>Mesures proposés</b>	<b>Détails/justification</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Coût estimatif (F CFA)</b>
Arrosage régulier du chantier	Réduction de la poussière générée par les travaux de construction	Quotidienne	Marché de l'Entreprise
Tri, collecte et évacuation par filières agréées	Mise en place d'un système de gestion des déchets	Hebdomadaire	1 000 000
Limitation des horaires de chantier et contrôle sonore	Minimiser les nuisances sonores et utiliser des équipements peu bruyants	Quotidienne	PM
Installation de panneaux d'installation et EPI pour les ouvriers	Sécuriser les chantiers et protéger les ouvriers	Une fois et au besoin	1 000 000
Réunions d'information et affichage public	Informier les riverains sur les impacts et mesures d'atténuation	Mensuelle	500 000
Formation sur hygiène, sécurité et environnement	Former les ouvriers pour garantir leur sécurité et le respect des normes (manipulation des extincteurs et au secourisme)	Une fois	500 000
Sensibilisation à la prévention des MST/IST	Nombre de MST/IST dépisté chez les employés et les populations voisines	Une fois	400 000
Installation d'extincteurs au niveau appropriés	Présence physique d'extincteurs avec les informations sur l'entretien ;	Une fois	1 000 000
Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	Assurer une gestion des plaintes pour les riverains	Une fois	500 000
Aménager les espaces verts dans la cour	Améliorer la qualité de l'air et la vie locale	Une fois	PM
Planter les arbres pour compenser l'abattage de 10 arbres	Compenser la perte d'arbres et améliorer l'environnement	Une fois	500 000
Mesures de conservation et contrôle climatique des bâtiments	Protéger les bâtiments et manuscrits historiques		PM
Formation des bénéficiaires et autres acteurs	Renforcement des capacités des acteurs		4700000
Contrôles réguliers par les services techniques	DRACPN, DNPC, DRUH, Mairie CII, DRSHP, DRPC, etc.	2 fois	500 000
<b>Total</b>			<b>10 600 000</b>

....

## VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 8.1. VIABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET

- L'évaluation environnementale et sociale réalisée dans le cadre de la présente NIES confirme que le projet de réhabilitation de l'Hôpital des Manuscrits est environnementalement et socialement viable, sous réserve de la mise en œuvre effective des mesures prévues dans le Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES).
- Ainsi, la mise en œuvre rigoureuse des mesures prévues permettra de réduire les risques résiduels et d'assurer l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement urbain.

### 8.2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Afin de garantir la durabilité du projet, certaines conditions sont essentielles :

#### ➤ **Mise en œuvre du PGE**

Application stricte des mesures d'atténuation identifiées : arrosage régulier, gestion des déchets, signalisation du chantier, et respect des horaires de travail.

Suivi régulier du chantier par Bureau de suivi et de contrôle, ONG SAVAMA-DCI, DRACP/SACPN.

#### **8.2.1. Renforcement de la gouvernance environnementale et sociale**

Désignation d'un responsable environnement et social au sein de l'équipe du projet.

Formation des ouvriers aux normes d'hygiène, sécurité et environnement (HSE).

Coordination permanente avec la mairie pour le contrôle de la circulation et la gestion des plaintes.

#### **8.2.2. Consultation continue des parties prenantes/ Consultation publique**

Organisation de réunions trimestrielles avec les riverains et parties prenantes locales.

Affichage public des informations sur l'avancement des travaux et des mesures prises.

#### **SYNTHESE DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

Projet de réhabilitation des bâtiments destinés à abriter l'Hôpital des Manuscrits au profit de l'ONG SAVAMA-DCI

(Sauvegarde et Valorisation des Manuscrits pour la Défense de la Culture Islamique)

Intervenant / Fonction	Observation / Question	Réponse / Décision
Consultant M. S COULIBALY	Présentation du projet, de ses impacts potentiels, et appel aux avis, suggestions et craintes des participants	Objectif de la réunion expliqué. Recueil des avis des participants
M. Balla KEITA, Enseignant	« Nous avons compris la présentation. C'est la première fois qu'on nous demande notre avis sur le projet. Personnellement, je trouve que c'est une bonne initiative, notamment sur le plan assainissement et hygiène. »	Avis pris en compte. Importance de la participation des acteurs locaux soulignée
M. Balla KEITA, Enseignant	Matériels disponibles à l'INA (tables, chaises, machines dans six ateliers) demande de coordination pour disposition à prendre.	L'ONG SAVAMA-DCI prendra les dispositions nécessaires pour le déplacement des matériels au moment opportun
M. Mohamed Lamine TRAORE, Technicien des Arts	Question sur l'éventualité de démolitions dans le projet	Il y aura des démolitions, nécessitant l'évacuation préalable des matériels présents. L'ONG organisera cette évacuation pour sécuriser les équipements.
M. Mohamed Lamine TRAORE, Technicien des Arts	« Est-ce que nous pouvons trouver du travail dans le cadre du projet ? »	Le consultant a précisé que le mandat du bureau se termine avec la phase d'études. Les opportunités d'emploi ne font pas partie de ce manda

### 8.2.3. Suivi et reporting

Rapports mensuels de suivi environnemental

### 8.3. RECOMMANDATIONS FINALES

- Allouer les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre intégrale du PGES.
- Impliquer activement les riverains dans le mécanisme de gestion des plaintes (MGP).
- Adopter des solutions techniques durables (éclairage, solaire, ventilation naturelle).
- Renforcer la collaboration institutionnelle entre ONG SAVAMA-CDI, la mairie et la DRACPN pour un suivi efficace.

**8.4. CONCLUSION GENERALE**

Le projet est jugé favorable et durable sur le plan environnemental et social. Sa réussite dépendra toutefois de la volonté des acteurs impliqués de mettre en l'ensemble des mesures de gestion et de suivi prévues.

## **IX. ANNEXES**

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE INITIALE  
(SCREENING)**

## Formulaire sélection environnementale et sociale pour les travaux

### Formulaire d'examen environnemental et social (filtrage)

N° d'ordre :001	Date de remplissage : 28/07/2025
-----------------	----------------------------------

Ce formulaire doit être utilisé par l'agence de mise en œuvre pour déterminer le niveau des risques environnementaux et sociaux y compris les risques relatifs à la VBG, à l'EAS et à l'HS que pourrait poser les travaux proposés, déterminer l'applicabilité des normes environnementales et sociales (NES) de la Banque, proposer les niveaux de risques environnementaux et sociaux y compris les risques relatifs à la VBG, à l'EAS et à l'HS retenus ainsi que l'instrument à mettre au point pour les travaux.

#### Partie A : Brève description des travaux

Numéro du formulaire			
Titre de la composante et sous composante du Projet	Réhabilitation des Bâtiments devant abriter l'hôpital des manuscrits.		
Titre des travaux	Travaux de réhabilitation et rénovation du bâtiment principal et des infrastructures annexes		
Type des travaux	Travaux de Bâtiments-structures et fonctionnement des systèmes (réfection électricité, plomberie, menuiserie métallique, charpentes menuiserie bois, VRD)		
Emplacement des travaux	District de Bamako, République du Mali		
Promoteur des travaux	ONG SAVAMA-DCI (Sauvegarde et Valorisation des Manuscrits pour la défense de la culture islamique.		
Coût estimé des travaux			
Localisation	Région(s) :	District de Bamako	
	Commune(s)	II	
	Quartier	Niarela	
	Coordonnées géographiques	?	
Objectif des travaux	Préserver et valoriser les manuscrits, anciens du Mali, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, en créant un espace fonctionnel et sécurisé.		
Date de démarrage/clôture	?		
Travaux ou principales Interventions envisagées	Réfection des structures existantes, mise aux normes électriques et sanitaires, amélioration de l'accessibilité et des conditions de stockage.		

## Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre	
Air	1. Les travaux risquent-ils de causer des émissions de poussières, et/ou de particules toxiques telles que : fumées, gaz toxiques, aérosols, etc.)?	Oui = 1	1	1	NES no 3 : le projet impliquera la gestion des pollutions (poussières, bruit, des déchets de construction) et des ressources naturelles (eau et énergie)	Il y aura dégagement de fumée lors de la circulation des engins, sensibiliser l'entreprise et les ouvriers au respect de la limitation de vitesse, Arroser les zones poussiéreuses, entretenir les engins	
		Non = 0		0			
	2. Les travaux peuvent-ils contribuer à créer des émissions de GES liés aux gaz d'échappement des véhicules ?	Oui = 1	1	1	NES no 3 : le projet impliquera la gestion des pollutions (poussières, bruit, des déchets de construction) et des ressources naturelles (eau et énergie)		
		Non = 0		0			
Déchets	3. Les travaux risquent-ils de générer des déchets, affectant les réseaux d'assainissement et d'élimination des déchets) ?	Oui = 1	1	1	NES no 3 le projet impliquera la gestion des pollutions (poussières, bruit et des déchets de construction) et des ressources naturelles (eau et énergie)	Mettre en place un plan de tri, collecter et évacuer les huiles usées pour éviter les déversements dans les réseaux d'assainissement. Collecte et traitement des huiles usées conformément aux normes environnementales	
		Non = 0		0			
	4. Les travaux risquent-ils d'entrainer l'augmentation de la production d'huiles usées (huiles hydrauliques, huiles à moteur, de boîte de vitesse et de lubrification) ?	Oui = 1	1	1			
		Non = 0		0			
	5. Les travaux risquent-ils de générer des déchets solides et/ou liquides déversés dans le milieu naturel (notamment en cas d'absence d'infrastructures existantes de traitement) ?	Oui = 1	1	1			
Ambiance sonore	6. Les travaux risquent-ils de causer des nuisances sonores à cause des engins de chantier et le matériel bruyant (marteaux piqueurs, compresseurs d'air, etc.) ou lors de son fonctionnement?	Oui = 1	1	1	NES no 1 : le projet nécessite une évaluation de gestion et de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux, au projet, etc. cela nécessite l'élaboration d'une NIES. NES no 4 : le projet impliquera des effets sur la santé et la sécurité des populations suite à ses activités, le matériel et les infrastructures du projet augmenter leur	Limiter les travaux bruyants aux heures ouvrées et fournir des protections auditives aux travailleurs.	

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
Sols	7. Les travaux risquent-ils de causer une pollution des sols ?	Non = 0		<b>0</b>	exposition aux risques et effets néfastes associés au projet	
		Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 3 : le projet dans sa phase de construction risque de causer des pollutions des sols, il impliquera la gestion des pollutions notamment des sols.	Protéger les sols, éviter tout rejet dans les canalisations
		Non = 0		<b>0</b>		
	8. Les travaux risquent-ils de contribuer à provoquer une certaine érosion des sols et dégradation des terres ?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 1 : le projet nécessite une évaluation de gestion et de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux, au projet, etc. cela nécessite l'élaboration d'une NIES.	Gestion des déchets et des produits chimiques afin d'éviter leur infiltration dans les sols, éviter tout rejet dans les canalisations,
		Non = 0		<b>0</b>		
	9. Les travaux risquent-ils d'accroître les risques d'inondations ?	Oui = 1				
		Non = 0		<b>0</b>		
	10. Les travaux risquent-ils de causer des risques liés au débordement des koris et les inondations ?	Oui = 1				
		Non = 0		<b>0</b>		
	11. Les travaux comportent-ils d'éventuels travaux d'excavation pouvant comporter des risques d'affaissement et de glissement de terrain ?	Oui = 1				
		Non = 0	0	<b>0</b>		
Eau	12. Les travaux risquent-ils d'imperméabiliser de grande surface de sol perméable actuellement ?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 3 : le projet dans sa phase de construction risque de causer des pollutions des sols, de l'eau, il impliquera la gestion des pollutions notamment des eaux	Éviter le déversement de polluants dans les eaux de surface, Identification des risques et détermination des mesures d'atténuation
		Non = 0				
	13. Les travaux risquent-ils de causer une pollution des eaux de surface (contamination, turbidité, sédimentation, etc.) ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	14. Les travaux risquent-ils de causer une pollution des eaux souterraines ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	15. Les travaux induiront-ils l'utilisation d'une source d'eau menacée ou surexploitée ?	Oui = 1				
		Non = 0	0	<b>0</b>		
	Oui = 1					

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
	16. Les travaux risquent-ils d'affecter certaines sources d'eau potable (cela conduisant à un impact sur la qualité de l'eau et à une concentration de polluants) ?	Non = 0	0	<b>0</b>	NES no 1 : le projet nécessite une évaluation de gestion et de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux, au projet, etc. cela nécessite l'élaboration d'une NIES.	Éviter le déversement de polluants dans les eaux de surface, Identification des risques et détermination des mesures d'atténuation.
	17. Les travaux risquent-ils de favoriser la formation d'eau stagnante et favoriser ainsi la prolifération de vecteurs de maladies ?	Oui = 1 Non = 0	1 	<b>1</b>		
	18. Les travaux risquent-ils de causer une dégradation de la végétation (défrichement important, abattage)?	Oui = 1 Non = 0	0 	<b>0</b>		
Végétation	19. Les travaux impliqueront-ils l'introduction d'espèces non autochtones (plants, semences) ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>	NES no 1 :	
	20. Les travaux sont-ils situés à l'intérieur ou à proximité de zones écologiquement sensibles ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>		
	21. Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>		
	22. Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>		
Ecosystème /habitat	23. Les travaux risquent-ils d'affecter des aires naturelles (habitat naturel, aire protégée, zone sensible) ou protégée localement par les autorités locales ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>	NES no 6	
	24. Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>		
		Oui = 1				

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
	25. Le travaux affectent-t-ils négativement l'utilisation des services écosystémiques des aires naturelles (habitat naturel, aire protégée, zone sensible) où protégées existantes ?	Non = 0		<b>0</b>		
Faune	26. Les travaux peuvent-ils inciter à la surexploitation des ressources cynégétiques par le développement de la chasse ?	Oui = 1			NES no 6	
		Non = 0	0	<b>0</b>		
	26. Par la mise en valeur des superficies les travaux peut-il contribuer à détruire l'habitat de la faune (qui finira par se déplacer ailleurs)?	Oui = 1				
		Non = 0	0	<b>0</b>		
Santé Sécurité	Les travaux risquent-ils de provoquer des accidents pour les travailleurs (à cause de la circulation des engins de chantiers et l'éventuel non-respect des consignes de sécurité)?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 2 : des mesures de sécurité, de santé et des conditions de travail doivent être mises en place pour protéger les travailleurs pendant la réhabilitation. Il sera nécessaire d'assurer leur bien-être et de prévenir les risques d'accidents	Former à la sécurité sur le chantier, à l'utilisation des EPI (casques, gants, bottes), former le personnel aux règles HSE Sensibiliser sur la prévention et la gestion des VBG sur le chantier
		Non = 0				
	Les travaux peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	Les travaux peuvent-ils engendrer des risques d'exploitation et abus sexuels commis par les travailleurs/acteurs du projet envers les communautés bénéficiaires ? Par EAS, on entend, par ex, (DONNEZ EX).	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	30. Les travaux peuvent-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies préjudiciables à la population et aux animaux ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	31. Les travaux peuvent-il engendrer des risques de violences sexistes ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles (EAS) d'harcèlement sexuel entre travailleurs du projet ? Par harcèlement sexuel, on entend par ex (DONNEZ EX) ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
Emploi	32. Les travaux requièrent-il le recrutement de travailleurs, y compris les travailleurs directs, contractuels, de fournisseurs principaux et/ou communautaires ?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 2 : le projet créera d'emploi et d'activités génératrices de revenus à des fins de réduction de la pauvreté...y compris les fournisseurs principaux et les communautaires.	Sensibilisation au respect du Code de conduite pour les travailleurs.
		Non = 0				

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
<b>Cadre de vie / Milieu humain</b>	33. Les travaux risquent-ils de générer des gênes et nuisances (trafic plus important que d'habitude, bruit, odeurs, vecteurs, vibrations, insécurité) ?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 2 : le projet offrira des conditions de travail saines et sûres, promouvoir la santé et la sécurité au travail.	Sensibiliser sur la communication et la gestion des conflits sociaux et des plaintes. Mettre en place un registre des incidents et des plaintes, mettre les panneaux de signalisation du chantier (attention travaux, sortie engins, limitation de vitesse à 20km/h)
		Non = 0				
	34. Les travaux risquent-ils d'affecter la libre circulation des biens et des personnes locales ?	Oui = 1	1	<b>1</b>		
		Non = 0				
	35. Les travaux entraîneront-ils une augmentation de l'utilisation de pesticides ainsi que de produits dangereux?	Oui = 1		<b>1</b>	NES no 3 le projet dans sa phase de construction risque de causer des pollutions des sols, de l'eau, il impliquera la gestion des pollutions des huiles usagées, des colorants et peintures.	Gestion des déchets et des produits chimiques afin d'éviter la pollution de l'eau, des sols et leur infiltration dans les sols, éviter tout rejet dans les canalisations,
		Non = 0	0	<b>0</b>		
	36. Les travaux risquent-il d'affecter la santé des populations locales et occasionner des problèmes d'hygiène et de sécurité (Maladies hydriques ou transmissibles)?	Oui = 1	1	<b>1</b>	NES no 2 : des mesures de sécurité, de santé et des conditions de travail doivent être mises en place pour protéger les travailleurs pendant la réhabilitation. Il sera nécessaire d'assurer leur bien-être et de prévenir les risques d'accidents	Formation continue des travailleurs à la sécurité, équipements de protection, et suivi médical pendant la durée des travaux. EIES/ PMPP
		Non = 0		<b>0</b>		
	37. Les travaux peuvent-il entraîner des altérations paysagères (incompatibilité des infrastructures mise en place avec le paysage ; destruction d'espaces verts, abattage d'arbres d'alignement) ?	Oui = 1			NES no 1	
		Non = 0	0	<b>0</b>		
		Oui = 1	1	<b>1</b>		

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
Cohésion sociale	38. Les travaux peuvent-il engendrer des risques d'exclusion des femmes de la communauté, ou de renforcer les inégalités de genre ?	Non = 0		<b>0</b>	NES no 4 : le projet doit veiller à ce que la protection du personnel et des biens permettre d'éviter ou de minimiser les risques pour communautés touchées par le projet.	Des mesures contre les violences basées sur le genre (EAS). Des mesures pour prévenir les abus sexuels et garantir la sécurité des communautés locales seront nécessaires Promouvoir l'inclusion des femmes dans toutes les phases du projet y compris les opportunités d'emploi.
	39. Les travaux peuvent-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?	Oui = 1 Non = 0	1 0	<b>1</b> <b>0</b>	NES no 4 : le projet doit veiller à ce que la protection du personnel et des biens permettre d'éviter ou de minimiser les risques pour communautés touchées par le projet	Promouvoir l'inclusion des femmes dans toutes les phases du projet y compris les opportunités d'emploi.
Activités économiques	40. Les travaux peuvent-ils provoquer des conflits entre producteurs (à cause de la construction de couloirs de passage et aire de pâturage) ?	Oui = 1 Non = 0		<b>0</b>	NES no 4	
	41. Les travaux peuvent-ils entraîner une augmentation du coût de la main d'œuvre diminuant l'accès aux agriculteurs locaux à la main d'œuvre aux moments critiques (récolte, semence) ?	Oui = 1 Non = 0	0	<b>0</b>		
		Oui = 1	1	<b>1</b>		

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
	42. Les travaux risquent-ils d'entraîner l'implication des enfants (moins de 16 ans) dans des travaux à risque ou susceptibles de compromettre la sécurité, la santé ou la moralité	Non = 0			NES no 2 : concerne l'emploi et les conditions de travail, le projet assurera les droits fondamentaux des travailleurs, promeut un environnement de travail sain, sûr et équitable, empêche toute forme de travail des enfants et de travail forcé	Mesures de prévention du travail des enfants : interdiction stricte du travail des enfants de moins de 16 ans pour travaux dangereux, contrôles réguliers sur le chantier, tenue d'un registre du personnel contenant des pièces justificatives d'âge (CNI, carte biométrique, Acte de naissance)
	43. Les travaux risquent-ils d'entraîner une perturbation/ dégradation des activités commerciales ?	Oui = 1 Non = 0	1 0	1	NES no 4 : le projet doit veiller à ce que la protection du personnel et des biens permettre d'éviter ou de minimiser les risques pour communautés touchées par le projet	Éviter ou minimiser l'exposition de la communauté aux risques liés à la circulation dans le cadre du projet et à la sécurité routière aux maladies et aux matières dangereuses qui peuvent impacter leurs activités commerciales
	44. Les travaux risquent-ils d'affecter des sites d'importance culturelle, archéologique ou historique ?	Oui = 1	1	1	NES no 8 : objectifs, protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et de soutenir la préservation.	Réaliser une NIES pour protéger les sites patrimoniaux et éviter toute dégradation.
Patrimoine culturel / naturel (y compris patrimoine intangible)	45. Les travaux risquent-ils d'affecter négativement le savoir-faire traditionnel et les pratiques locales ? 46. Les travaux sont-ils situés à l'intérieur ou à proximité de sites connus du patrimoine culturel ?	Non = 0 Oui = 1 Non = 0 Oui = 1 Non = 0		0 1 0 1 0	Objectifs, protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et de soutenir la préservation.	Il est possible qu'il y ait des éléments du patrimoine culturel à prendre en compte. Une attention particulière sera accordée à la protection des biens culturels, comme les archives et les manuscrits précieux.
Foncier	47. Les travaux requièrent-ils l'acquisition de terres et/ou des restrictions à l'utilisation des terres ?	Oui = 1 Non = 0		0	NES no 5	

Composante	Questions Env & Soc.	Phase travaux	Note	TOTAL Notes	NES Applicable	Orientation sur les mesures à prendre
	48. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de pâturages, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?	Non = 0	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>Total partiel 1</b>	.....		<b>Total de la Note =</b>	<b>29</b>	

Conclusions :

<b>LECTURE DU TRI OU SELECTION DES TRAVAUX</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Total Note = &lt;10      Risques faibles. Aucun document E&amp;S à préparer. Simples prescriptions environnementale et sociale</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Total Note = 11-43      Risques modérés : préparation d'une NIES</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Total Note = 44-72      Risques substantiels. Préparation d'un EIES détaillée</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Total Note = &gt;72      Risques élevés.</b>

Fait à Bamako le 28/07/2025

**Liste de l'équipe ayant renseignée la fiche de screening environnemental et social**

N°	Nom et Prénom	Fonction	Structure	Emargement
1				
2				
....				

Résultats l'évaluation de : Total Note : 29, risques modérés

Conclusion : : Préparation d'une Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES).

<b>VERIFICATION</b>	<b>APPROBATION</b>
<p>Visa de conformité du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Contact : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : 28/07/2025</p>	<p>Visa de conformité du Spécialiste en Sauvegarde Sociale</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Contact : _____</p> <p>Signature : _____</p> <p>Date : _____</p>

**ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION PUBLIQUE****LISTE DE PRESENCE - Consultation Publique**

Projet de réhabilitation des bâtiments devant abriter l'espace des muséums du patrimoine de l'ETHNIC NAWAMA-DCT (Hébergement et Valorisation des Muséums pour le Développement de la Culture Ivoirienne)

Lieu de la consultation : Boma - Rue Kibaré

28.04.2025

Heure : de 16h.00.... à 16h.30

PRÉNOMS	NOM	FONCTION	CONTACTS
Balla	Kéla	Professeur INA	7649382
Aïako	Soumaka	Professeur INA	
Sydelan	Maou	formateur INA	77565175
Dieudonné	Trode		
Mamadou	Traoré	animateur	26110517
Alpha	Cissé	animateur	391098139
Dubréil	Miané	animateur	77205334

**ANNEXE 3 : 3D IMAGES DE SYNTHESE**

*Image 1 : Vue 3D des bâtiments réhabilités**Image 2 : Vue 3D : simulation des zones de circulation et de stationnement**Image 3 : Rendu des espaces verts et des zones d'accueil*



Photos 1: photo des participants

**ANNEXE 4 : PHOTOGRAPHIE DE L'ETAT INITIAL**

- Une série de photos documentant la situation actuelle du site.
- Façades des bâtiments existants.
- Espaces intérieurs dégradés avant réhabilitation.
- Canalisation obstruée
- Stagnation d'eaux usées



(Ces photographies permettront de comparer l'état initial et l'état final après les travaux)

**ANNEXE 5 : Principaux thèmes de gestion des risques à prendre en compte dans le cadre des Travaux**

**Implication de tous les acteurs concernés**

- Formation : accueil, encadrement, formation EHS des opérateurs au poste de travail, formations spécifiques ou thématiques, formation des sous-traitants,
- Communication : sensibilisation du personnel, communication visuelle,

**Prévention**

- Enquête, analyse, reporting de tous les accidents et incidents, ou événement potentiellement grave ;
- Observations et inspections périodiques de conformité ;
- Briefing EHS au démarrage de poste ;
- Inspections de conformité des équipements (maintenance préventive, périodique, journalière...) ;
- Plan de situation d'urgence et de secours ;
- Réunions de coordination EHS (revue du plan d'action, points critiques, progrès réalisés, ...).

**Gestion des sous-traitants : Qui fait Quoi, en matière de :**

- Formation des opérateurs sur les règles EHS du chantier ;
- Dotation et remplacement des EPC, EPI ;
- Inspections régulières sur le terrain ;
- Prêt éventuel de matériels,
- Délivrance des permis / autorisations de travail.

**Environnement**

- Eau (caractérisation des rejets, suivi réglementaire, plan d'action en cas d'écart ou de pollution accidentelle, ...) ;
- Air (caractérisation des émissions : qualitative et quantitative ...) ;
- Déchets (stockage, conditionnement, transport, traitement, bilans statistiques,
- Bruit (caractérisation, mesures, ...).

**Ressources**

- Alimentation en eau (activités de construction, consommation rationnelle, eau potable ...) ;
- Energie électrique (maintenance des groupes électrogènes, conformité des câblages et raccordements électriques, ...).

**Sécurité / Santé**

- Évaluation des risques (qui, quand, supports de formation, communication Visuelle, instructions...) ;
- Assistance médicale, premiers secours, interventions d'urgence... ;
- Conditions et environnement de travail : poussières, fibres, aérosols, vibrations,
- Radiations, produits chimiques, sanitaires / toilettes etc... ;
- Assurer l'ordre et la propreté au chantier ;
- Respecte des équipements de protection individuelle ;
- Opérations de manutention et de levage ;

- Installation et utilisation d'échafaudages pour le travail en hauteur ;
- Suivi rigoureux des travaux d'excavation ;
- Maintenance régulière des équipements ;
- Introduction, utilisation et stockage sécurisés des produits chimiques ;
- Autorisations et permis de travail / habilitations

***Protection et sûreté***

- Contrôle d'accès, sûreté, ... ;
- Organisation des interventions de secours ;
- Prévention du risque d'incendie ;
- Gestion de crise.

**ANNEXE 6 : Plan de gestion des Déchets et sécurité du Chantier pour le Projet de réhabilitation de l'Hôpital des Manuscrits****1. Objectif du plan**

- assurer une gestion efficace des déchets de chantier tout en réduisant leur impact environnemental
- garantir la sécurité des travailleurs et des communautés avoisinantes en suivant des normes rigoureuses en matière de sécurité sur le site.
- minimiser les nuisances sonores, la poussière et la pollution en raison des travaux de réhabilitation.
- contribuer à la préservation du patrimoine culturel, notamment la gestion prudente des déchets susceptibles de nuire à la conservation des manuscrits

**2. Types de Déchets Générés sur le chantier**

- déchets solides de construction : matériaux excédentaires, béton, métal, bois, plastique, etc.
- déchets dangereux : huiles usées, peintures, solvants, produits chimiques
- déchets organiques : restes de nourritures des travailleurs.
- déchets recyclables : papier, cartons, plastiques
- déchets non recyclables : emballages, détritus divers
- déchets spécifiques à la conservation : tout déchet ayant une incidence potentielle sur la préservation des manuscrits, par exemple, poussières fines.

**3. Gestion des Déchets de chantier****a) Tri et ségrégation des déchets**

- Mise en place de bacs de tri sélectif pour séparer les déchets recyclables (plastiques, métaux, papiers) des non-recyclables et des déchets organiques.
- identification des déchets dangereux et leur collecte dans des récipients spécifiques et sécurisés.
- collaboration avec des prestataires agréés pour le recyclage des matériaux de construction (métaux, bois, verre, etc.)

**b) Stockage et Evacuation des Déchets**

- les déchets seront stockés temporairement dans des zones désignées, isolées du reste du chantier, pour éviter leur dispersion.
- les déchets dangereux (huiles, solvants) doivent être conformément étiquetés et stockés dans des contenants adaptés, loin de toute source de contamination.
- les déchets recyclables seront envoyés vers des centres de recyclage agréés, et les déchets non-recyclables seront évacués régulièrement vers des décharges contrôlées
- préservation de la qualité de l'air et réduction des poussières : mise en place d'un système de contrôle des poussières (arroser régulièrement le chantier)
- limitation des déversements de déchets ou produits chimiques dans les zones adjacentes au site.

**4. Sécurité du chantier**

- a) mesures de sécurité pour les travailleurs
- formation obligatoire en sécurité et gestion des risques pour les travailleurs avant le début des travaux
  - port d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés ( caques, gants, lunettes, chaussures de sécurité, harnais de sécurité) pour les ouvriers présents sur le site
  - signalisation claire et visible des zones dangereuses, avec des panneaux de sécurité et des barrières pour délimiter les zones d'accès restreint.
  - Mise en place d'une zone de premiers secours avec du personnel formé et les équipements nécessaires.
  - Contrôle quotidien de la sécurité des installations (équipements de levage, échafaudage, machines)
  - Gestion des Risques d'Accident
  - analyse préalable des risques spécifiques au chantier ( glissages, chutes, accidents liés à la manipulation de matériaux lourds, etc.)
  - inspection quotidienne des installations et des équipements de chantier pour éviter toute défaillance susceptible de provoquer un accident.
  - gestion des Nuisances Sonores et Poussières
  - limitation des activités bruyantes à des horaires spécifiques pour minimiser les nuisances pour les habitants du quartier.
  - utilisation de matériaux insonorisant pour les travaux les plus bruyants.
  - mise en place d'un système d'arrosage régulier pour réduire la poussière provenant des travaux de terrassement
  - sécurisation de l'Accès au chantier
  - l'accès au chantier sera restreint aux personnes autorisées ( travailleurs et autorités) .
  - Mise en place de points de contrôle à l'entrée du chantier pour vérifier les accès et garantir la sécurité.

## 5. Surveillance et suivi

- contrôles de conformité Environnementale
- inspections régulières par un responsable de la gestion environnementale du chantier pour s'assurer que le tri des déchets est bien effectué et que les normes de sécurité sont respectées.
- mesures correctives du chantier
- si des violations des procédures de gestion des déchets ou de sécurité sont constatées, des mesures correctives immédiates seront appliquées, notamment l'arrêt temporaire des travaux dans les zones à risque.
- En cas de négligence grave, des sanctions seront appliquées aux responsables du chantier, allant d'avertissement à des amendes selon la gravité des incidents.
- ce plan sera réévalué régulièrement et ajusté en fonction des évolutions du chantier pour assurer une gestion optimale des impacts.

## **ANNEXE 7 : Plan de formation et de renforcement des capacités des bénéficiaires et autres acteurs**

### **OBJECTIFS**

- Renforcer les capacités techniques des équipes locales (entrepreneurs, ouvriers, etc.)
- Améliorer la compréhension des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale parmi les parties prenantes.
- Sensibiliser sur les enjeux liés à la préservation du patrimoine culturel, la gestion des risques sanitaires et sociaux (notamment la VBG, L'AES et la sécurité au travail)
- Promouvoir des bonnes pratiques dans (l'exploitation des équipements modernes de conservation des manuscrits).

### **ACTIVITES DE FORMATION**

#### **1. Formation des ouvriers :**

- Techniques de gestion des impacts environnementaux (réduction du bruit, gestion des poussières, gestion des déchets)
- Sécurité sur les chantiers (risques sanitaires et de sécurité)

#### **2. Formation des autorités locales et des parties prenantes**

Compréhension des Normes Environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale.

Suivi et évaluation des impacts environnementaux

#### **3. Renforcement des capacités pour la gestion des déchets**

Tri des déchets de chantier et mise place d'une filière de recyclage

Sensibilisation à la gestion durable des ressources et à la réduction de la consommation énergétique

#### **4. Sensibilisation à la préservation du patrimoine culturel**

- Formation sur l'importance de la conservation des manuscrits et la numérisation
- Sensibilisation à l'utilisation d'espaces de stockage climatisés et à la gestion des archives culturelles

#### **5. Suivi-poste-formation :**

- Mise en place de mécanisme de suivi pour évaluer l'efficacité des formations

#### **6. Budget et ressources**

**Budget estimatif**

Détail	Coût
Formation des ouvriers locaux	400 000 F CFA
Formation des autorités locales	700 000 F CFA
Formation gestion des déchets et énergies renouvelables	450 000 F CFA
Sensibilisation préservation patrimoine culturel	500 000 F CFA
Suivi post-formation (audit)	1 000 000 F CFA
Supports pédagogiques et matériels	800 000 F CFA
Honoraires des formateurs/experts	1 800 000 F CFA
<b>Total</b>	<b>4 700 000 F CA</b>